

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 24 (1932)
Heft: 8

Artikel: Travail syndical en Autriche
Autor: Straas, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383866>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Travail syndical en Autriche.

Par *Ed. Straas*, Vienne.

La force d'un mouvement syndical ne se reconnaît pas toujours au nombre des effectifs et à la forme de l'organisation. Bien plus, ce qui permet de juger de la force d'un mouvement c'est l'influence qu'il exerce sur les événements économiques et sociaux d'un pays. Si nous jetons un coup d'œil sur l'organisation des syndicats d'autres pays, nous comprendrons mieux les conditions de notre propre organisation.

Actuellement, les soucis des syndicats sont identiques dans tous les pays. Il en est de même pour l'étranger. Il s'agit aussi bien ici que là de se défendre contre les provocations continuelles des patrons qui ne cessent de fomenter des attaques sur toute la ligne. Partout on constate les efforts faits par les syndicats pour occuper la main-d'œuvre aujourd'hui sans travail. C'est la question de la création d'emplois qui actuellement préoccupe particulièrement les syndicats. Mais, il convient également d'adapter la marche de chaque syndicat à la période inaccoutumée et grave que nous traversons. Il semble absolument indispensable que les fédérations observent plus de retenue dans le versement des prestations aux membres et que les membres remplissent strictement leurs engagements vis-à-vis de leurs organisations.

C'est précisément ces efforts-là que les syndicats ont de la peine à faire. Les institutions d'entr'aide des syndicats sont organisées pour des périodes normales. Actuellement le chômage qui règne en maître, met les caisses des syndicats à très forte contribution et simultanément les recettes diminuent du fait que les membres encore occupés dans les entreprises sont de moins en moins nombreux. C'est pourquoi les syndicats d'Autriche sont actuellement presque tous occupés à reviser leurs institutions d'entr'aide et à faire appel à l'esprit de sacrifice et de solidarité des membres. Et ce n'est heureusement pas toujours en vain! Partout on reconnaît la nécessité de consentir à de grands sacrifices.

Par suite de la persistance de la crise économique les patrons et leurs organisations ont plus que jamais envie d'attaquer les syndicats. Nombreuses sont actuellement les tentatives de résiliation de contrats, de baisses de salaires. C'est ici que les syndicats opposent une forte résistance. De plus, on tente de limiter les droits légaux conquis dans le domaine de la politique sociale en prétextant que les charges sociales écrasent l'économie. En Autriche, les ouvriers et employés de presque tous les groupes professionnels sont de ce fait à couteau tiré avec les chefs d'entreprises. Il est quasi certain qu'à ce sujet les patrons n'obtiendront pas gain de cause. Les ouvriers et les employés ne se laisseront pas dérober leurs droits et n'admettront pas qu'on réduise leurs

revenus, ils sont prêts à s'y opposer de toutes leurs forces. Les patrons n'ont pas la moindre chance de réussite. Les forces syndicales et politiques de la classe ouvrière sont fort heureusement de taille à ne pas accepter une altération constante de leur situation dans la mesure envisagée par les patrons.

C'est dans la discussion des questions économiques que les syndicats autrichiens ont le plus de peine à se faire admettre. Ils vouent naturellement une attention toute particulière aux moyens de combattre la crise. Ils ne se contentent pas de critiquer ou d'évoquer de lointains buts socialistes, ils proposent au contraire des mesures pratiques qu'ils s'efforcent d'appliquer. Il s'agit des revendications internationales bien connues, qui forment actuellement un réseau ténu. Elles reposent sur le droit de collaboration. Les revendications des syndicats sont toutes prêtes à être réalisées. Elles sont dénuées de toute fantaisie et ne demandent qu'à être prises au sérieux. Les syndicats essaient de gagner de l'influence sur la formation de l'avenir économique du pays et de parvenir à organiser la main-d'œuvre méthodiquement au point de vue économique. Ils réclament du travail et pour eux, cette revendication est la plus importante, la plus urgente, celle qui domine tout. De nombreuses propositions d'ordre pratique sont là. Elles résultent des décisions prises l'automne de l'année dernière lors du congrès syndical; elles sont la résultante d'un programme économique élaboré il y a quelque temps en collaboration avec le Parti socialiste ouvrier. Les Chambres ouvrières autrichiennes ont encore renforcé les revendications des syndicats libres lors d'un congrès qui eut lieu récemment, revendications qu'elles ont justifiées par des raisons irréfutables.

Mais, le gouvernement et les partis bourgeois qui le soutiennent, ne sont pas du tout à même de faire quoi que ce soit pour procurer du travail aux chômeurs. Ils n'ont même aucune proposition pratique à soumettre. C'est à peine si l'on sent en eux la volonté de prendre des précautions. Un gouvernement qui est en faillite, qui n'a devant lui aucun plan d'action, qui n'est même pas capable d'obtenir une majorité parlementaire, qui ne compte que sur l'appui de l'étranger, un tel gouvernement ne peut pas atténuer la crise, ni procurer du travail aux chômeurs. Mais, ce même gouvernement ne veut également rien savoir du programme économique des syndicats. Il resserre tout simplement les dépenses de l'Etat, réduit les salaires de ses propres employés et crée de nouveaux impôts. Il limite les devises, il a une mauvaise politique commerciale. Il a l'intention de réglementer l'importation. Les représentants des syndicats ont remis un mémoire au gouvernement. Ce mémoire combat les ordonnances sur les devises et désapprouve également les mesures prises à l'égard du Kreditanstalt. Il met le gouvernement en garde contre de nouveaux ébranlements de l'économie. Les limitations d'importation ne sont pas, selon le mémoire, de nature à enrayer le mal. Des mesures

de protection sur le change s'avèrent peut-être nécessaires, mais ce n'est pas de cette manière que le problème de la crise trouvera une solution. La réglementation de l'importation ne pourra se faire que lorsqu'on aura éliminé les difficultés qui existent actuellement. Il ne faut pas entraver l'importation de matières premières ni d'objets indispensables à la vie, mais l'exportation ne doit également pas être limitée. C'est malheureusement ce qui a eu lieu. C'est pourquoi, comme le demandent les syndicats, il faut créer une commission à laquelle on laissera pleins pouvoirs pour réglementer l'importation et l'exportation, mais il ne faut pas laisser aux cartels et aux monopoles le soin de réglementer le trafic des marchandises.

Il convient de signaler que le gouvernement autrichien a l'intention de faire de l'assurance-chômage une institution, comme c'est le cas en Allemagne. Mais ce projet n'est pas sans présenter de graves dangers. On réduirait par là l'administration propre et de plus, ce serait mettre en danger l'existence des institutions d'assurance, car les subventions accordées jusqu'ici par l'Etat seraient réduites et un montant dérisoire ne serait accordé que moyennant de pénibles conditions, ce qui représenterait l'effondrement des assurances. Il ne peut donc pas en être ainsi et les syndicats s'opposent formellement à une réforme de ce genre.

Nous pouvons illustrer encore par un autre exemple la manière dont le gouvernement est administré. La revendication des syndicats, tendant à la limitation des salaires cumulés, fait l'objet d'agissements tout spéciaux de la part du gouvernement. Après de longues hésitations et mûre réflexion il a soumis au Parlement un projet de loi prévoyant des mesures restrictives dans le domaine des cumuls d'emplois pour endiguer le chômage. Ce projet a été vivement critiqué par l'opinion publique et il a été refusé par les syndicats. Les syndicats ont des considérations de principe. Il s'agit d'une interdiction de travail qui est tout à fait insuffisante. Il est interdit d'accepter du travail d'une entreprise privée lorsque le gain dépasse déjà 400 schillings par mois. Il est interdit aux employés des services publics et aux personnes pensionnées de tous genres ainsi qu'aux bénéficiaires de rentes sociales d'accepter du travail lorsqu'ils touchent déjà un revenu mensuel supérieur à 200 schillings, ou, lorsqu'ils gagnent plus de 400 schillings par un second travail ou plus de 600 schillings lorsque la pension n'est comptée que pour la moitié. Une interdiction absolue est prononcée pour les employés des services publics.

Quelques professions sont exclues de la loi; les autorités peuvent consentir à des exceptions. Les syndicats sont d'avis qu'une telle loi n'est pas à même de mettre fin à la crise économique et que l'engagement de chômeurs dans des places devenues vacantes dépendra comme autrefois, de la bonne volonté des patrons. Les chiffres sont également fixés trop haut, car la plupart des personnes pensionnées peuvent gagner double salaire. C'est à peine

s'il y aura 3000 places vacantes. Si les limites des salaires avaient été fixées plus bas et si l'on avait établi un chiffre variable, il serait plus facile de prendre en considération des mesures d'ordre social pour chaque cas particulier. On ne s'explique également pas pourquoi la mise en vigueur de la loi n'est pas prévue avant la fin de l'année. Toutes les mesures que l'on prendra n'auront aucune valeur si l'on n'établit pas de nouvelles bases. S'il en est ainsi les patrons seront seuls à en tirer profit. Les délais de congédiements et de renvois légaux ne peuvent en aucun cas être abrogés.

Voici encore un exemple de l'attitude du gouvernement. Les ouvriers et les employés demandent comme revendication internationale la semaine de 40 heures. C'est également dans ce sens que les syndicats autrichiens revendiquent des mesures légales. Le gouvernement prend nettement position avec les patrons pour favoriser leurs désirs. Au Parlement, le gouvernement s'élève contre la revendication des syndicats. A l'occasion d'une entrevue au Ministère, le gouvernement a déclaré aux représentants des syndicats qu'il est trop difficile d'appliquer la semaine de 40 heures. On refuse, mais on ne veut pas convenir du refus. Une petite commission d'étude, chargée de voir ce qu'il y a lieu de faire, est donc nommée. En attendant le temps passe et rien ne se produit. Le fait d'avoir insisté auprès de l'inspectorat des fabriques pour qu'il voue une plus grande attention à la question des heures supplémentaires, n'est-il pas à lui seul très important?

Par contre, les députés socialistes, membres de syndicats, ont fait preuve de beaucoup plus de décision. Au Parlement, ils ont élaboré leur propre projet de loi, qui, dans une certaine mesure, est une réponse à l'attitude du gouvernement. Ce projet prévoit l'usage obligatoire des bureaux de placement publics et paritaires et n'autorise l'offre de places vacantes que par leur intermédiaire. C'est par ce moyen que le marché du travail pourra être réglementé et il sera ainsi plus aisé de voir ce qu'il s'y passe, que cela n'a été le cas jusqu'à présent. Il se pourrait que l'on ait également à faire face aux phénomènes regrettables propres aux époques de crise et qui consistent à l'exploitation honteuse de la misère des chômeurs par les agences clandestines, les protections, les annonces alléchantes, les offres de places moyennant un salaire dérisoire. Les syndicats appuient donc la proposition des représentants ouvriers et ils la défendront sans se lasser.

Les quelques exemples tirés de la vie syndicale en Autriche que nous venons de relater ici, se répètent dans tous les pays; c'est par la coalition étroite de toutes les forces que l'on pourra mener une lutte syndicale qui mettra partout un terme aux attaques des adversaires.